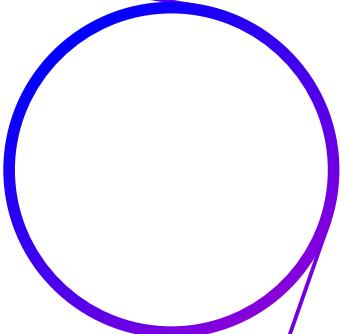


Trafigura



Code de
Conduite
Commerciale



Contenu

Mot du Directeur Général	4
Le Code Global	6
Pourquoi le Groupe Trafigura a un Code de Conduite	8
L'effet du Code sur votre emploi	9
Responsabilités du Manager	9
Compliance Officers	9
Une présence mondiale en matière de Compliance	10
Le Comité de Risque et Compliance du Groupe	11
Obligations des employés de Trafigura	14
1. Contributions et activités politique	14
2. Dons caritatifs	14
3. Collaboration avec les médias	15
4. Informations propriétaires et confidentielles	15
5. Blanchiment d'argent et financement du terrorisme	16
6. Sanctions et restrictions commerciales	17
7. Pots-de-vin et corruption	18
7.1 Cadeaux, invitations et divertissement	18
7.2 Recours à des consultants et intermédiaires	19
8. Respect des lois anti-trust et de la concurrence	19
9. Comportement du marché : communications commerciales et conflits d'intérêts	20
10. Registres vrais et précis	21
11. Signaler les violations et faire part de ses préoccupations	21
12. Protection des personnes qui suivent le Cod	22



“Le respect du Code
n'est pas facultatif,
c'est un engagement
obligatoire pour tous
les employés Trafigura.”

Mot du Directeur Général

En tant que l'un des plus grands fournisseurs indépendants de matières premières au monde, Trafigura se doit de respecter les normes les plus strictes en matière d'intégrité et de responsabilité. Ces principes guident chacune de nos actions.

Notre Code de Conduite Commerciale (le « Code ») est votre guide pour garantir que nous atteignons nos objectifs commerciaux de manière éthique. Le respect du Code n'est pas facultatif - c'est un engagement obligatoire pour tous les collaborateurs de Trafigura. Si vous ne pouvez pas vous conformer à ces normes, vous n'avez pas votre place ici.

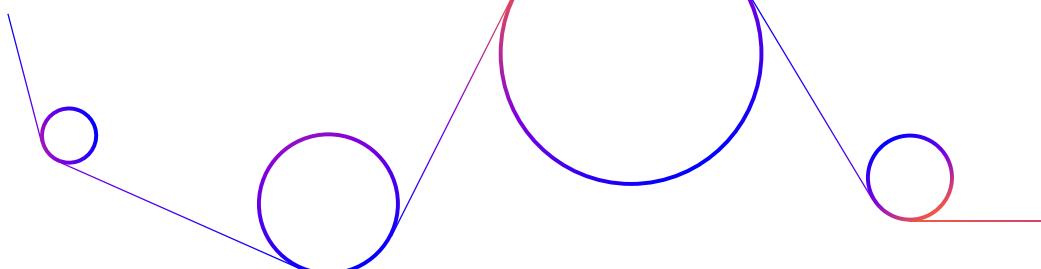
L'intégrité est plus qu'une politique, c'est la pierre angulaire de notre identité. Associé aux politiques Compliance du Groupe, le Code reflète notre position intransigeante en matière de pratiques commerciales responsables.

Nous souhaitons créer et promouvoir une culture où chacun se sent libre de demander des conseils ou faire part de ses préoccupations. Les représailles à l'encontre de quiconque s'exprime de bonne foi ne sont pas tolérées. Si vous avez une question ou constatez un problème, n'hésitez pas à vous exprimer - utilisez les canaux de conseil et de signalement décrits dans le Code, ou contactez notre équipe Compliance.

Le Comité des Risques et Compliance supervise les questions de Compliance, et veille à ce qu'elles restent une priorité absolue au plus haut niveau de notre organisation. Les principes énoncés dans ce Code sont essentiels pour protéger la réputation et le succès de Trafigura.

La mise en œuvre de ces normes est une priorité stratégique pour moi, notre conseil d'administration et la haute direction. Je vous remercie de votre engagement indéfectible envers le Code et de votre fermeté à l'égard de toute action ou de tout comportement qui compromettrait notre intégrité.

Richard Holtum
Directeur Général de Trafigura

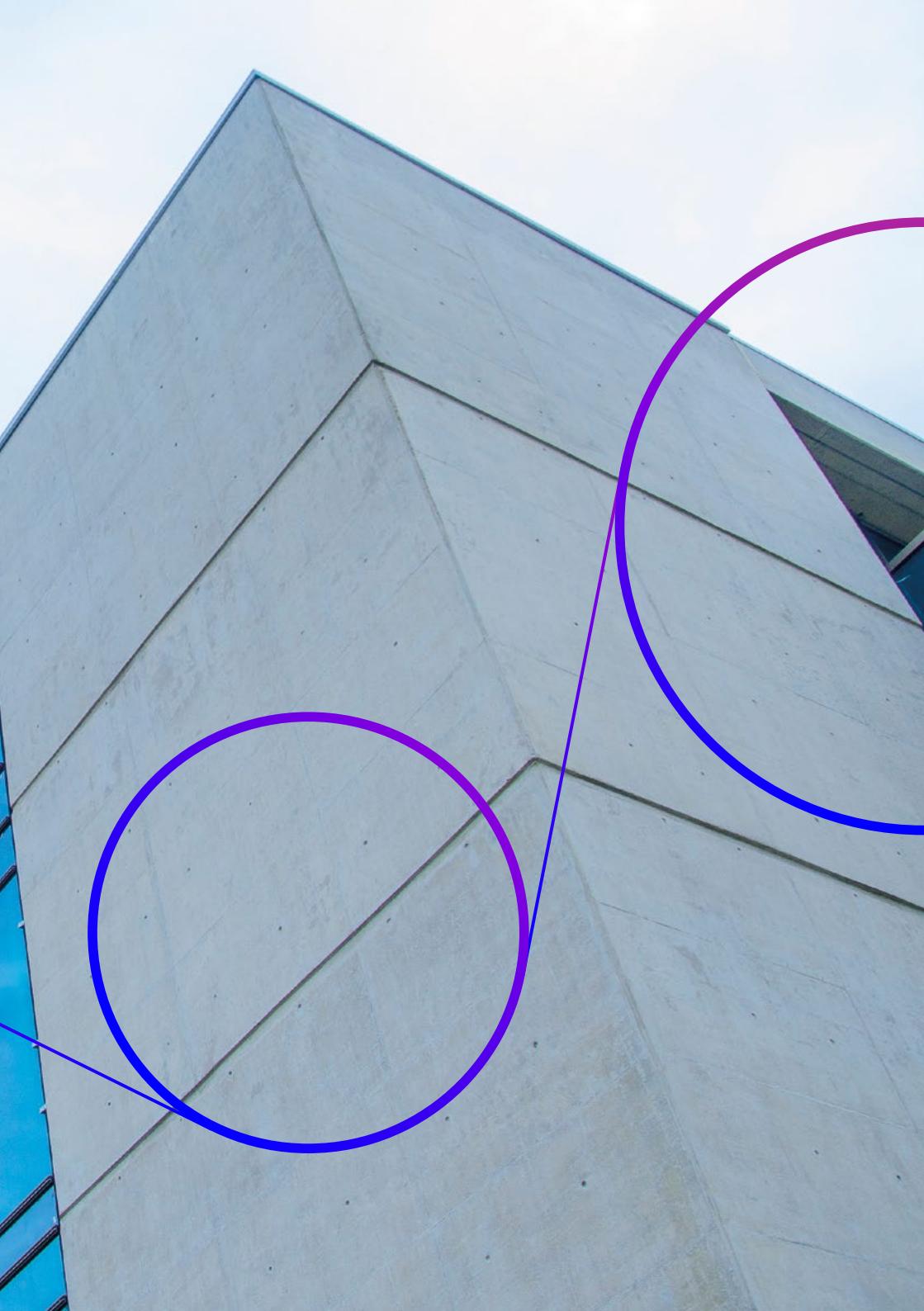




Le Code Global

Vos obligations en vertu du Code sont énoncées ci-après. Veuillez les lire attentivement.

Vous trouverez de plus amples informations ainsi que toutes les directives, politiques et procédures connexes dans l'espace de travail «Compliance» de notre intranet, PULSE.



Pourquoi le groupe Trafigura a un Code de Conduite

Le Code de Conduite Commerciale (« le Code ») définit les attentes du Groupe Trafigura (« Trafigura ») en matière de comportement et d'intégrité pour ses activités et ses collaborateurs. Les références au « Groupe Trafigura » et à « Trafigura » dans le Code incluent Impala Terminals (y compris les actifs et les activités qui font partie de la structure de coentreprise avec IFM), TFG Marine Pte. Ltd. et Galena Asset Management. Toute personne qui rejoint Trafigura s'engage à respecter les normes établies par le Code. Tout manquement à cette obligation sera traité comme une faute disciplinaire grave.

Si le Code constitue le fondement d'un programme Compliance efficace, il est complété par les politiques Compliance du Groupe qui se concentrent plus en détail sur cinq domaines clés : les comportements commerciaux et communications commerciales ; la lutte contre la corruption ; la lutte contre le blanchiment d'argent ; les normes mondiales en matière de concurrence ; et les juridictions sanctionnées et à haut risque. Chacune de ces politiques fournit des conseils concis et pratiques sur l'approche idéale à avoir dans diverses situations quotidiennes que vous pouvez rencontrer dans le cadre de votre travail chez Trafigura.

Tous les employés, cadres et administrateurs doivent respecter le Code lorsqu'ils agissent au nom de Trafigura. Afin de vous aider à respecter ces obligations, nous mettons à votre disposition le Code de Conduite en plusieurs langues. Vous trouverez ces documents, ainsi que divers autres conseils pratiques, dans l'espace « Compliance » de notre intranet, PULSE.

L'effet du Code sur votre emploi

Le respect du Code et des politiques Compliance est une condition obligatoire pour être employé chez Trafigura.

Tous les employés doivent suivre une formation spécifique sur le Code et sur les sujets qui en font partie. Sa réussite est obligatoire.

Tout employé qui a enfreint le Code peut faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant entraîner un licenciement.

Outre les exigences énoncées dans le Code et les politiques Compliance, il est rappelé aux employés que Trafigura vise à offrir un environnement de travail où tous les employés sont traités de manière équitable et cohérente, en favorisant de bonnes relations de travail et en encourageant des normes de conduite et de rendement élevées.

Pour plus d'informations sur l'approche de Trafigura en matière d'égalité des chances, de diversité, de harcèlement et le report des préoccupations et questions relatives aux ressources humaines, consultez les guides locaux destinés aux employés et vous adresser aux partenaires commerciaux locaux des RH.

Responsabilités du Manager

Les employés occupant des postes de Manager ont la responsabilité de veiller à ce que les membres de leur équipe soient conscients de l'importance du Code et de la nécessité de signaler rapidement tout problème ou toute préoccupation qu'ils pourraient avoir concernant les directives énoncées dans le Code et les politiques Compliance.

Afin d'identifier et de régler les problèmes avant qu'ils ne s'aggravent, les Managers doivent créer un environnement dans lequel les employés se sentent à l'aise pour s'exprimer et savent que leurs préoccupations seront prises en compte.

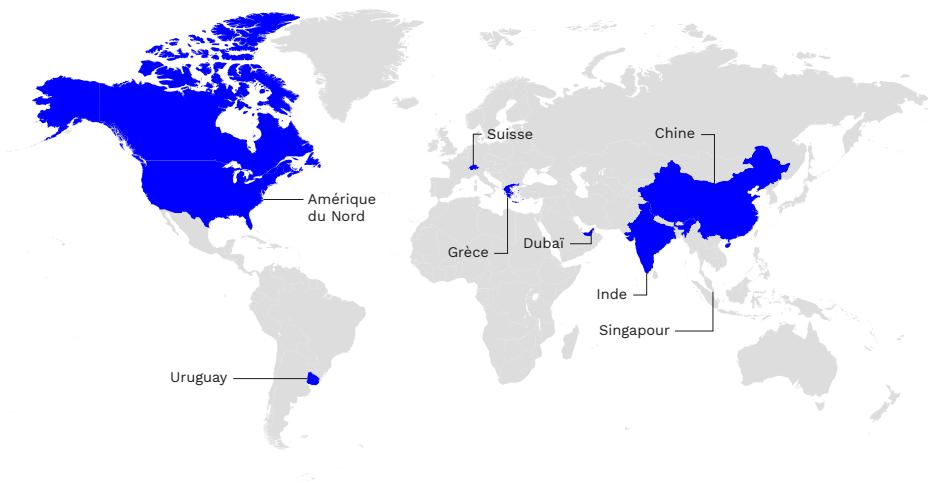
Compliance Officers

Le département Compliance de Trafigura est composé de plusieurs Compliance Officers expérimentés. Toute question relative à Compliance peut également être posée par e-mail : ComplianceDepartment@trafigura.com

Une liste complète de tous les Compliance Officers, leurs implantations et leurs coordonnées sont disponibles dans l'espace de travail « Compliance » de PULSE.

Une présence mondiale en matière de Compliance

Trafigura a des Compliance Officers basés dans les régions suivantes :



Le Comité des Risques et Compliance du Groupe

Le Comité des Risques et Compliance du Groupe se concentre sur la supervision de la gestion des risques et des questions liés à Compliance au niveau du Groupe et de la Division. Il:

- Assure la supervision et l'orientation stratégique de la fonction Compliance.
- Sert de point de contact pour les Compliance Officers et les employés pour toute question relative à Compliance ou au Code.
- Avise le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif sur toutes les questions et tous les risques liés à Compliance.
- Veille à ce que des procédures appropriées soient en place pour communiquer le Code et d'autres sujets clés liés à Compliance aux employés afin de maximiser leur sensibilisation et leur compréhension.

ComplianceCommittee@trafigura.com



Vos obligations



1

Contributions et activités politiques

Trafigura ne soutient aucun parti politique ni politicien en particulier.

Les employés de Trafigura ne doivent pas verser de contributions directes ou indirectes au nom du Groupe Trafigura à des partis politiques, des organisations ou des personnes engagées dans la politique.

Les employés sont libres de participer à des activités politiques démocratiques, mais cela doit se faire pendant leur temps libre, avec leurs propres fonds et sans faire référence à leur relation avec Trafigura.

2

Dons caritatifs

Le Groupe Trafigura soutient des activités caritatives par l'intermédiaire de la Fondation Trafigura, une entité philanthropique indépendante qui fournit un financement et une expertise à long terme pour améliorer les conditions socio-économiques des communautés vulnérables à travers le monde entier.

Plusieurs comités caritatifs ont été créés à l'échelle mondiale et font office de lien essentiel entre Trafigura et les personnes qui vivent et travaillent dans les pays où l'entreprise est active.

La Fondation Trafigura encourage les initiatives caritatives menées par les Comités.

Les dons caritatifs et les accords de parrainage peuvent constituer des activités à haut risque du point de vue de la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, car ils peuvent être considérés par les régulateurs comme une forme d'avantage susceptible d'influencer de manière inappropriée le résultat d'une décision commerciale.

- Le parrainage d'événements industriels doit être discuté avec l'équipe « Corporate Affairs ».
- Tout autre type de don ou accord de parrainage qui n'est pas déjà parrainé par la Fondation Trafigura doit être approuvé conformément au Guide d'Investissement Social d'Entreprise.

3

Collaboration avec les médias

La communication avec le public doit être coordonnée et ne doit être assurée que par des porte-parole désignés et autorisés au sein de l'entreprise ou par le service de presse.

Si vous recevez une demande des médias, vous devez suivre ces directives de base :

- Les employés ne doivent divulguer aucun renseignement ou communiquer à l'externe au nom de l'entreprise. Cela vous donne une raison polie de rediriger la demande du journaliste.
- Prenez note de tous les détails de la demande du journaliste, y compris son nom, son entreprise, le type et détails du média (journal, chaîne de télévision, etc.), ses coordonnées (adresse e-mail et numéro de téléphone), et informez le journaliste que sa demande sera traitée rapidement par le Groupe Média de Trafigura. Envoyez immédiatement ces informations au Groupe Média. Vous pouvez également demander au journaliste d'envoyer un e-mail via la page d'actualités de notre site web à Media@Trafigura.com ou appeler notre service de presse au numéro suivant : +41 22 592 4528.
- Le Groupe Média gère les demandes au nom de Trafigura et de ses filiales, ou identifie et soutient la personne appropriée au sein de l'entreprise pour traiter la réponse. Les membres du Groupe Média communiqueront aux médias la position officielle de l'entreprise sur un sujet ou une question en particulier et veilleront à ce que nous communiquions des messages cohérents à travers les opérations de Trafigura.

4

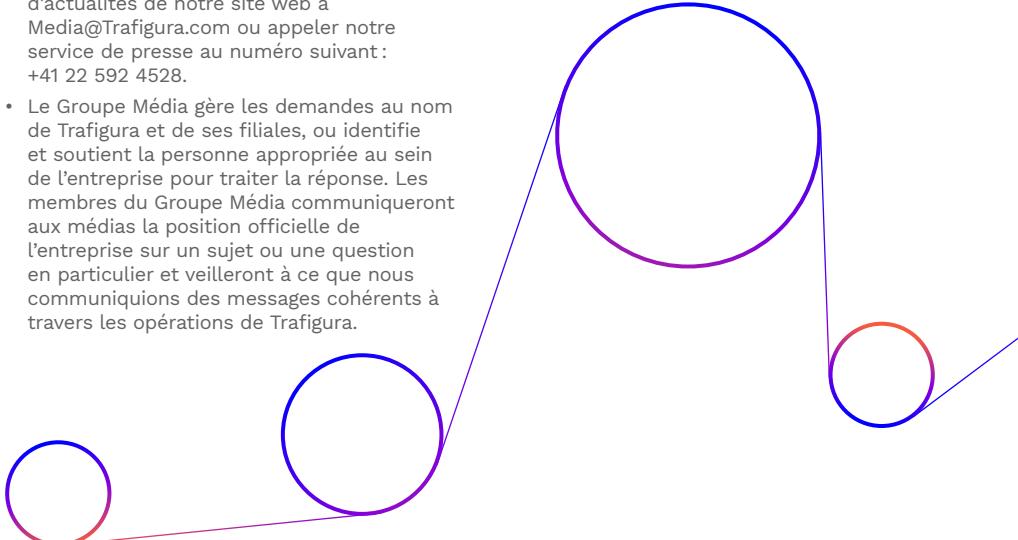
Informations exclusives et confidentielles

Les contrats de travail des employés contiennent des clauses de confidentialité détaillées. Le non-respect de ces clauses constitue une violation du Code.

Dans le cadre de leur emploi, les employés sont susceptibles d'acquérir des informations exclusives et confidentielles appartenant au Groupe Trafigura. Les employés ne peuvent utiliser ou divulguer ces informations que s'ils y sont expressément autorisés.

Vos obligations à cet égard restent en vigueur même si vous quittez Trafigura.

La présente partie du Code n'a pas pour objet de modifier les obligations de confidentialité distinctes que l'employé a envers toute partie du Groupe Trafigura.



5

Blanchiment d'argent et financement du terrorisme

Le Groupe Trafigura ne facilitera ni ne soutiendra le blanchiment d'argent.

Le blanchiment d'argent est le processus par lequel des personnes physiques ou morales tentent de dissimuler des fonds illicites, tels que les produits issus du crime, ou de leur donner une apparence légitime.

Le financement du terrorisme consiste à utiliser des fonds pour financer des activités terroristes.

Les employés sont invités à consulter la **Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes** et l'espace de travail « Compliance » sur l'intranet de notre entreprise, PULSE, pour obtenir des directives plus détaillées sur les normes et les contrôles mis en place par Trafigura afin de lutter contre toute activité de blanchiment d'argent à laquelle l'entreprise pourrait être exposée dans le cadre de ses activités commerciales.

En tant qu'organisation mondiale, Trafigura applique à ses procédures de lutte contre le blanchiment d'argent les principes des normes industrielles internationalement reconnues, telles que recommandées par des organisations telles que le Groupe d'Action Financière (GAFI) et le Joint Money Laundering Steering Group (JMLSG) du Royaume-Uni, ainsi que d'autres exigences réglementaires locales équivalentes et applicables dans les juridictions où le Groupe Trafigura opère.

Toutes les nouvelles contreparties potentielles doivent se soumettre au processus de diligence raisonnable de KYC et être approuvées par Compliance avant que tout paiement puisse être effectué ou reçu. Tout manquement au processus KYC est signalé au Comité des Risques et Compliance du Groupe et est considéré comme une infraction grave du Code.

6

Sanctions et restrictions commerciales

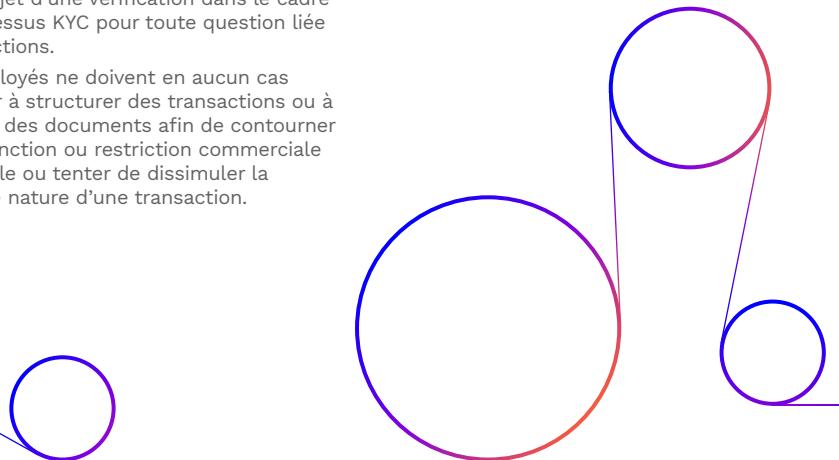
Il existe divers organismes de régulations internationaux qui ont le pouvoir d'imposer des sanctions. Les règles sont complexes et peuvent changer très rapidement.

Des informations détaillées sur les dernières restrictions en matière de sanctions, l'approche actuelle de Trafigura à l'égard des juridictions à haut risque et des conseils pratiques pour les employés se trouvent dans la **Politique relative aux juridictions sanctionnées et à haut risque de Trafigura** ainsi que dans la section « Sanctions » de la page intranet « Compliance ».

En résumé, les points clés que tous les employés doivent connaître sont les suivants :

- Trafigura respecte toutes les lois et réglementations applicables en matière de sanctions.
- Le Département Compliance de Trafigura participe étroitement à l'examen et à l'approbation des transactions liées à des juridictions sanctionnées.
- Toutes les nouvelles contreparties doivent faire l'objet d'une vérification dans le cadre du processus KYC pour toute question liée aux sanctions.
- Les employés ne doivent en aucun cas chercher à structurer des transactions ou à modifier des documents afin de contourner toute sanction ou restriction commerciale applicable ou tenter de dissimuler la véritable nature d'une transaction.

Tout employé qui se trouve (même temporairement) aux États-Unis ou qui est citoyen américain (y compris les titulaires d'une carte verte) où qu'il se trouve dans le monde est soumis aux règles de sanction américaines et doit faire particulièrement attention à ne pas faciliter les activités liées aux juridictions sanctionnées par les États-Unis. Des conseils spécifiques destinés aux employés qui sont citoyens américains sont disponibles sur l'espace de travail « Compliance » sur l'intranet de notre entreprise, PULSE.



7

Pots-de-vin et corruption

Le Groupe Trafigura s'engage à mener toutes ses activités commerciales conformément aux principes énoncés dans la loi britannique sur la corruption (UK Bribery Act), la loi américaine sur la corruption (US FCPA) et d'autres normes internationales applicables.

Trafigura interdit à ses employés et à tous ses représentants de se livrer à toute forme de corruption, que ce soit dans le secteur privé ou public.

Des directives détaillées à l'intention des employés figurent dans la **Politique Anti-corruption et Pots-de-vin du Groupe Trafigura**, disponible sur la page intranet Compliance. Ce document explique les principes appliqués par Trafigura dans le cadre de ses activités commerciales, le comportement approprié des employés, et la manière de gérer les activités à haut risque telles que le recours à certains conseillers tiers, les accords de coentreprise et l'offre de cadeaux et de divertissements.

7.1

Cadeaux, invitations et divertissement

Les cadeaux ou divertissements raisonnables, dans le cadre des relations commerciales normales, sont généralement acceptables.

Les employés ne sont pas autorisés à offrir des cadeaux aux représentants d'agences gouvernementaux ou entités étatiques, à l'exception de petits cadeaux promotionnels portant le logo de l'entreprise et de produits consommables de valeur raisonnable, tels que des chocolats.

Les employés doivent consulter la **Politique Anti-corruption et Pots-de-vin du Groupe Trafigura** afin d'obtenir des détails sur le processus de préapprobation à suivre avant d'offrir ou d'accepter des cadeaux et des invitations.

Tout cadeau ou divertissement, quelle que soit sa valeur, peut poser problème s'il a pour conséquence, même involontairement, d'influencer indûment la partie qui le reçoit.

Les employés, consultants et tous les autres représentants de la société ne doivent pas offrir ou accepter de cadeaux ou de divertissements destinés, ou pouvant être perçus comme destinés, à influencer le résultat d'une décision commerciale.

8

7.2

Recours à des consultants et à des intermédiaires

Trafigura ne fait pas appel à des tiers pour la fourniture de services de prospection ou développement commercial.

Le recours à certains types de prestataires de services tiers peut exposer Trafigura à un risque accru.

Par conséquent, tous les accords conclus avec tout type de consultant doivent être préalablement approuvés par la Direction dans le cadre du processus de diligence raisonnable renforcé applicable à ces types d'entités avant que tout engagement écrit ou oral de recourir à leurs services ne soit pris.

Le Département Compliance peut fournir des détails sur la procédure applicable et supervisera le processus d'examen.

Conformité aux lois antitrust et concurrence

Le Groupe Trafigura opère toujours dans le respect de toutes les exigences applicables en matière de législation antitrust et concurrence. De plus amples détails sur l'approche que les employés sont tenus de suivre sont fournis dans la [Politique Concurrence et Antitrust du Groupe Trafigura](#).

9

Comportement du marché : communications commerciales et conflits d'intérêts

Le Groupe Trafigura s'engage à mener ses activités de manière à soutenir le fonctionnement équitable et transparent des marchés sur lesquels il opère.

Par conséquent, tous les employés sont tenus de comprendre et d'appliquer les normes établies par les opérateurs et les régulateurs des marchés sur lesquels ils négocient.

Les comportements inappropriés sur le marché peuvent prendre plusieurs formes, souvent désignées collectivement sous le terme « abus de marché ».

Les employés doivent consulter la **Politique Commerciale du Groupe Trafigura** pour obtenir des directives plus détaillées sur les normes de comportement à respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles et personnelles.

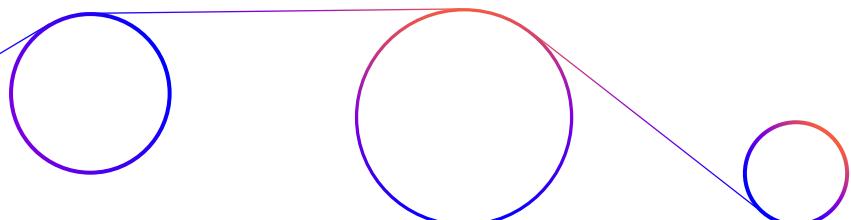
La **Politique Commerciale du Groupe Trafigura** contient également des conseils importants concernant une communication commerciale appropriée et la manière de traiter et de divulguer les conflits d'intérêts.

Transaction sur compte personnel – Les employés sont autorisés à effectuer des activités d'investissement personnel en dehors des heures de travail. Toutefois, les employés ne peuvent pas conclure certains types de contrats que le Groupe Trafigura considère comme étant trop étroitement liés aux activités qu'ils exercent dans le cadre de leur emploi.

Conflits d'intérêts – Les employés doivent déterminer si eux-mêmes ou un membre de leur famille directe détiennent des intérêts dans une entreprise n'appartenant pas au Groupe Trafigura qui pourraient créer un conflit d'intérêts pour l'employé. Tous les employés doivent remplir une déclaration confirmant s'ils ont ou non un intérêt extérieur qui entrerait dans la définition d'un conflit d'intérêts telle qu'établie par le Groupe Trafigura.

Communications professionnelles – Les employés doivent toujours s'assurer que le langage, le ton et le contenu de toutes leurs communications professionnelles externes et internes restent professionnels, clairs et appropriés. Il est également important que les employés ne communiquent qu'avec les moyens et outils approuvés.

Communication avec les bourses, les agences de déclarations des prix et les organismes de réglementation – Les employés ne doivent pas entrer en contact avec les bourses, les agences de déclaration des prix ou les organismes de réglementation. Cela inclut fournir des commentaires sur le marché ou la déclaration des prix réels ou prévus des transactions. L'interaction avec toutes ces entités est gérée de manière centralisée par le Département Compliance.



10

Registres véridiques et précis

Tous les employés de Trafigura sont tenus d'avoir des livres et registres précis à jour sur les activités commerciales de Trafigura. Il est particulièrement important que les employés ne produisent ni ne modifient aucun document dans le but d'induire illégalement en erreur un tiers sur un aspect quelconque d'une transaction. Les exigences précises quant aux renseignements à conserver et l'endroit où ils doivent être conservés dépendent des circonstances. En cas de doute, demandez conseil à votre supérieur.

11

Signaler les violations et faire part de ses préoccupations

Pour être efficace, le Code repose sur la capacité des employés à soulever des problèmes et préoccupations dès que possible et sans crainte de représailles.

Vous devez signaler toute violation ou violation potentielle du Code dont vous avez connaissance, qu'elle vous concerne vous-même ou une autre personne.

Vous devez également demander conseil si vous n'êtes pas sûr de la bonne marche à suivre. Les employés disposent de différents canaux d'escalade :

- Votre supérieur direct ;
- Un Compliance Officer ;
- Un membre du Comité des Risques et Compliance du Groupe ; ou
- Via la plateforme Speak Up, qui offre la possibilité de soulever des questions de manière anonyme (plus de détails ici : <https://www.trafigura.com/speak-up/>).

Vous pouvez signaler un problème en personne ou par écrit à la personne avec laquelle vous vous sentez le plus à l'aise. Les coordonnées complètes de tous les membres du Département Compliance et du Comité des Risques et Compliance du Groupe sont disponibles sur les pages intranet de « Compliance ».

Tous les signalements seront traités de façon confidentielle et tout sera mis en œuvre pour vous répondre dans les meilleurs délais.

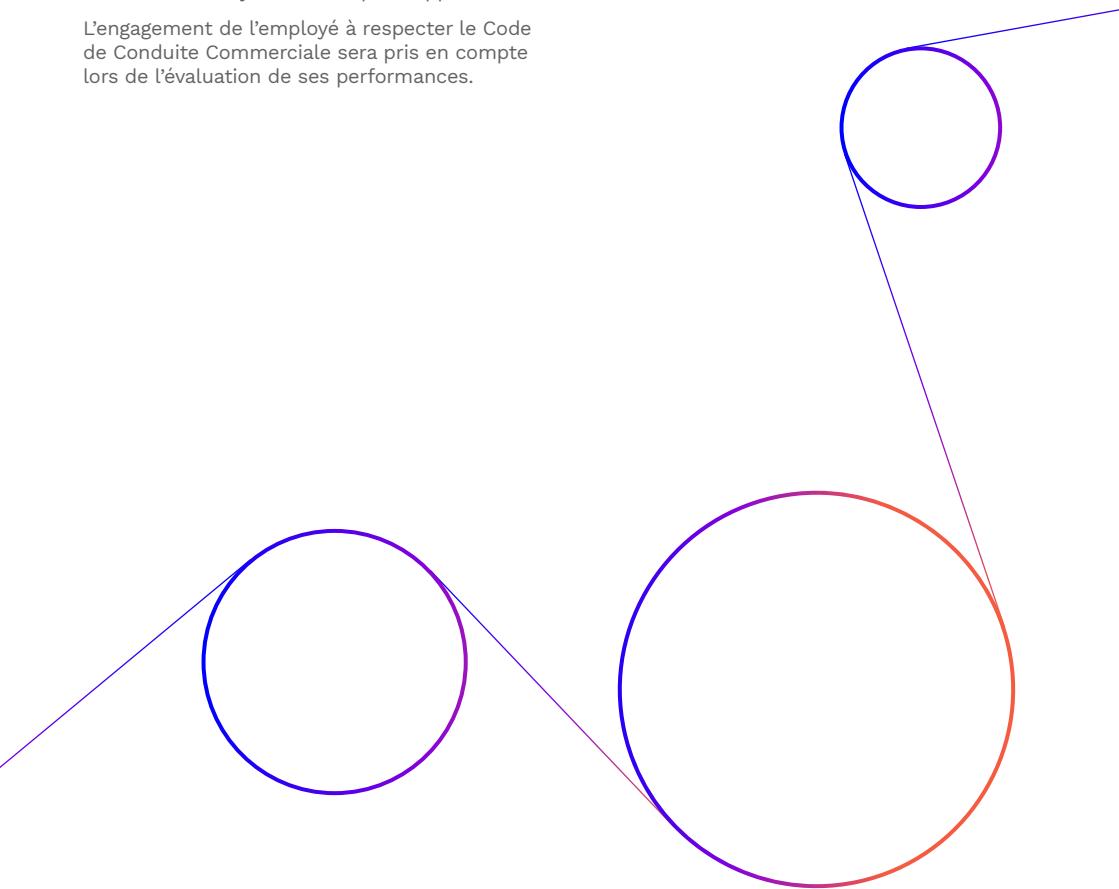


12

Protection des personnes qui respectent le Code

Trafigura ne tolérera aucune forme de représailles internes contre les employés qui demandent des conseils, soulèvent des préoccupations ou signalent une violation du Code. De tels actes constituent une infraction disciplinaire très grave pouvant entraîner un licenciement. Toute allégation de représailles internes fera l'objet d'une enquête approfondie.

L'engagement de l'employé à respecter le Code de Conduite Commerciale sera pris en compte lors de l'évaluation de ses performances.







Trafigura Group Pte Ltd.

10 Collyer Quay #29-01/05
Ocean Financial Centre
Singapore 049315

Tel : +(65) 6319 2960
Fax : +(65) 6734 9448

www.trafigura.com

TH/0252.8e

Dernière mise à jour : Octobre 2025

Les sociétés dans lesquelles Trafigura Group Pte. Ltd. détient directement ou indirectement des investissements sont des entités juridiques distinctes et ne devraient pas être considérées ou interprétées autrement. Ce document fait référence à : i) certaines filiales sur lesquelles Trafigura Group Pte. Ltd. exerce un contrôle direct ou indirect ; et ii) certaines entités et certains arrangements de coentreprise dans lesquels Trafigura Group Pte. Ltd. exerce un contrôle conjoint direct ou indirect ; et iii) certains autres investissements dans lesquels Trafigura Group Pte. Ltd. n'a ni contrôle ni contrôle conjoint et peut ou non avoir une influence. Pour éviter tout doute, les références à « Trafigura », « Groupe Trafigura », « la société », « le Groupe », « nous », « notre », et « nous-mêmes » peuvent être utilisées à des fins de commodité (non légales) pour faire référence à Trafigura Group Pte. Ltd., ses filiales et/ou ses coentreprises.

Trafigura